

Présentes 45 communes

Alle, La Baroche, Basse-Allaine, Le Bémont, Beurnevésin, Les Bois, Boncourt, Bourrignon, Les Breuleux, Bure, Châtillon, Clos du Doubs, Coeuve, Cornol, Courchapoix, Courchavon, Courgenay, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Dampheux, Delémont, Develier, Fahy, Fontenais, Les Genevez, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Haute-Sorne, Lajoux, Mettembert, Montfaucon, Movelier, Muriaux, Le Noirmont, Pleigne, Porrentruy, Rebeuvelier, Rossemaison, St-Brais, Saulcy, Val-Terbi, Vendlincourt

Excusées 14 communes

Boécourt, Bonfol, La Chaux-des-Breuleux, Courtedoux, Ederswiler, Les Enfers, Lugnez, Mervelier, Saignelégier, Soubey, Soyhières, Vellerat

Invités Charles Juillard, Jacques Gerber, Christian Schaller, Pierre-André Crausaz, Jérémy Huber, Flavien Beuchat, représentants de la presse

Secrétaire Sabine Lachat

1. Procès-verbal du 7 novembre 2018
2. Information du SEN sur l'infrastructure informatique des écoles
3. Information pour le personnel administratif des communes sur le diplôme de cadre en administration proposé par Avenir Formation
4. Projet de révision de la loi d'impôt (en lien avec la réforme fiscale et financement de l'AVS - RFFA ou PF 17) et de la loi sur l'action sociale.
5. Discuter et voter le principe de restructuration de l'AJC
6. Discuter et voter une participation financière de CHF 8'000.- au profit des communes offrant un support pour la mise en œuvre de MCH2
7. Budget 2019
8. Communications : Révision de la Loi sur les déchets
Etat des lieux en matière de réseau haut-débit
9. Divers

Ouverture

M. le Président, Michel Brahier, ouvre l'assemblée en saluant cordialement les personnes présentes, et tout particulièrement MM. les Ministres Charles Juillard et Martial Courtet ainsi que M. le Délégué aux affaires communales, Christophe Riat, tout comme les représentants de l'Etat. Il a le plaisir de saluer également les représentants de la presse.

Avant de poursuivre, M. le Président souhaite que nous nous souvenions de Raymond Jecker. Au début du mois de septembre, une attaque a emporté le maire de Lajoux, Raymond Jecker. Il était maire depuis le 1^{er} janvier 2013. Il était aussi président du Syndicat des communes des Franches-Montagnes et du Conseil de Fondation de la Résidence La Courtine. Par ailleurs, il était membre du Conseil d'administration du syndicat de communes Les Genevez-Lajoux-Montfaucon. Lors de l'hommage lui ayant été rendu à ses obsèques, on a retenu que dans les séances qu'il présidait, il disait fréquemment : « Ne violer pas la parole de l'autre. »

L'assemblée est invitée à se lever et à respecter une minute de silence.

En ce qui concerne l'ordre du jour, Vincent Eggenschwiler a demandé un ajout en proposant une résolution de soutien aux autorités de Moutier, dans leur lutte pour faire valoir leurs droits par rapport à une décision dans laquelle elles se sentent bafouées par une instance qui est en apparence juge et partie. Ladite résolution est adoptée à l'unanimité, sans discussion,

	Ordre du jour	Délibération	Décision
1.	Procès-verbal du 20 juin 2018	Remerciement à son auteure	Accepté à la majorité
2.	Information du SEN sur l'infrastructure informatique des écoles Martial Courtet Y. Froidevaux	Le Président : le Service de l'enseignement et les directions des écoles collaborent quotidiennement par l'échange d'informations. Il a été constaté que les échanges numériques entre ces deux organismes souffrent de plusieurs faiblesses dues principalement à la diversité des postes et des logiciels utilisés qui diffèrent d'un établissement à l'autre. Le Département de la Formation de la Culture et des Sports suggère qu'une réflexion globale soit consacrée à la mise en place d'une gouvernance informatique afin de garantir une infrastructure adéquate. Fort de ce	

	<p>constat, le comité de l'AJC a jugé utile de présenter ce sujet.</p> <p>Martial Courtet : Au niveau de l'informatisation des écoles, on peut constater une différence importante au niveau des communes. L'objectif du Département est d'avoir un minimum pour l'ensemble des cercles scolaires pour la qualité de l'enseignement.</p> <p>Tout ce qui est du domaine des nouveaux moyens informatiques, comme les tableaux interactifs, on peut obtenir un soutien et un subventionnement de l'Etat. Par contre, l'Etat ne finance pas le matériel informatique comme les ordinateurs ou les tablettes des écoles.</p> <p>Deuxième point à signaler : une décharge pour les animateurs MITIC. Au niveau de chaque cercle scolaire, il y a une personne référente. M. le Ministre encourage les maires à profiter de cette ressource.</p> <p>Ce message s'adresse à la moitié des communes les moins bien équipées et M. le Ministre propose qu'Yves Froidevaux connaissant la situation, se permette de contacter les communes et entreprenne une démarche proactive.</p> <p>Yves Froidevaux commente la présentation diffusée.</p> <p>Ouverture de la discussion</p> <p>Louis-Joseph Fleury félicite l'initiative de l'Etat et salue le subventionnement des tableaux interactifs. Cependant, il y a des systèmes plus utiles qu'un tableau. / MC :</p> <p>Il existe une base légale indiquant au niveau juridique ce qui peut être subventionné, notamment les outils innovants où le subventionnement entre en ligne de compte.</p> <p>Serge Gschwind trouve injuste le fait que certaines communes voient leur école équipée de moyens informatiques tactiles et d'autres devant se satisfaire des méthodes d'antan, les élèves pouvant être péjorés. / MC relativise, l'enseignement ne dépend pas seulement des moyens informatiques.</p>	
--	--	--

		<p>Eric Gerber s'inquiète au sujet des exigences minimales. Existe-t-il un rapport des moyens informatiques nécessaires en matériel et en formation pour les enseignants. / MC : Il s'agit de tendre vers une uniformisation tout en sachant que certaines communes ont beaucoup plus de moyens financiers que d'autres. Pour la formation des enseignants, ce n'est pas une question d'âge. Pour les personnes qui ne sont à l'aise, un animateur MITIC est à disposition.</p> <p>Le but n'est pas de passer dans tous les cercles, il s'agit d'aller en priorité vers les cercles en difficulté et M. Froidevaux est à disposition de toutes les communes.</p>	
3.	<p>Information pour le personnel administratif des communes sur le diplôme de cadre en administration proposé par Avenir Formation</p> <p>Christophe Cattin</p>	<p>Christophe Cattin, secrétaire général d'Avenir Formation a présenté le diplôme de cadre en administration communale qui permet d'élever le niveau de formation du personnel administratif.</p> <p>Cette formation s'adresse au personnel administratif des communes. Elle a pour but d'acquérir et d'améliorer les compétences pratiques et relationnelles nécessaires à une activité de cadre au sein de l'administration communale. Elle offre un large éventail de compétences qui permettent d'appréhender les diverses tâches de façon professionnelle. Le diplôme de cadre en administration communale est demandé dans de nombreuses communes romandes pour accéder aux postes à responsabilité.</p>	
4.	<p>Projet de révision de la loi d'impôt (en lien avec la réforme fiscale et financement de l'AVS - RFFA ou PF 17) et de la loi sur l'action sociale.</p> <p>Charles Juillard Emilien Gigandet</p>	<p>Le Président : La réforme fiscale et du financement de l'AVS, RFFA, a été acceptée dernièrement par le Parlement fédéral. Il s'agit maintenant pour les cantons de mettre en œuvre les règles fédérales dans leur propre droit cantonal. Cette réforme fiscale entraînera un manque à gagner pour les collectivités publiques. Différentes mesures de financement sont prévues pour atténuer ces pertes.</p> <p>Charles Juillard rappelle que ce projet est lié à l'abandon de la Suisse des statuts fiscaux spéciaux cantonaux. Au 1.1.2020, ces statuts vont disparaître. Si on ne fait rien, toutes ces entreprises à statuts spéciaux seront traitées comme les autres entreprises. La Suisse ne peut pas renoncer sans offrir des conditions spéciales.</p>	

		<p>L'IFD représente CHF 5 milliards. Si l'on n'entreprend rien, il est illusoire de voir de nouvelles entreprises s'implanter. Le Jura est peu impacté mais nous en avons un certain nombre qu'il s'agit de maintenir sur le sol jurassien. Tous les cantons procèdent à une réforme. L'imposition des entreprises touchent les personnes physiques, d'où la nécessité de prévoir des mesures d'accompagnement. La baisse de rentrée fiscale est estimée entre 25 et 30 %.</p> <p>Ouverture de la discussion</p> <p>Samuel Gerber regrette qu'il ait fallu attendre ce dossier pour proposer des déductions sur les primes d'assurances maladies pour le simple ouvrier touchant un salaire annuel de CHF 60'000.- à CHF 70'000.-. / CHJ : Cette mesure coûte cher aux collectivités publiques.</p> <p>Stéphane Babey : En 2024, on va assister à une diminution de recettes fiscales, et de la péréquation fédérale. / CHJ : Après RIE III, les rentrées fiscales ont été plus importantes après. Les entreprises sortent plus de bénéfices quand la fiscalité est plus faible.</p> <p>Dès 2024, on compte sur un retour de CHF 4 millions. Ce sont des projections faites sur la base de modèle. On est conscient de l'effort important et de l'inconnue persistant, mais ne rien proposer serait le pire des scénarii.</p> <p>Gabriel Chapuis félicite le canton pour son initiative pour rendre possible la recherche et développement, l'attrait fiscal est un aspect important.</p> <p>Le Président conclut en indiquant que l'AJC répondra à cette consultation.</p>	
5.	Discuter et voter le principe de restructuration de l'AJC	Le Président définit les objectifs et éléments de restructuration au profit des communes :	Accepté à l'unanimité moins 3 abstentions

	M. Brahier	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer de compétences professionnelles juridiques pour l'analyse des dossiers. • Proposer des solutions techniques et administratives. • Devenir une force de proposition active envers le canton plutôt que réactive. • Analyser des projets en lien à des aspects financiers et légaux • Préparer des dossiers en vue de leur traitement politique. • Elaborer des Règlements type, entre autres 	
6.	<p>Discuter et voter une participation financière de CHF 8'000.- au profit des communes offrant un support pour la mise en œuvre de MCH2</p> <p>Michel Brahier</p>	<p>Christophe Riat : Le groupe de caissiers, sur la base des informations déjà disponibles, a élaboré le plan comptable. Ce sont des spécialistes MCH2, allant consolider le plan comptable, qui sera validé par le Canton et le mettre ensuite à disposition des communes.</p> <p>Avec le groupe, on va identifier toutes les questions et points spécifiques. Une foire aux questions sur le site internet sera ouverte.</p> <p>Louis-Joseph Fleury informe que Raphaël Schneider offre également ses services.</p> <p>A la question de Walburga Baettig, un séminaire MCH2 est organisé.</p>	Accepté à l'unanimité
7.	Budget 2019	Le budget 2019 prévoit un total de charges se montant à CHF 123'490.- avec un bénéfice de CHF1247.05, le montant des cotisations par habitant étant maintenu à CHF 1.-.	Accepté à l'unanimité
8.	<p>Communications</p> <p>Révision de la Loi sur les déchets</p>	<p>Le Président : La loi cantonale sur les déchets est en révision. Le calendrier prévoit une décision du Parlement en 2019, pour une entrée en vigueur en janvier 2020.</p> <p>Une séance d'échange en amont du processus de consultation officielle s'est déroulée le 14 septembre dernier sous l'égide de l'Office de l'Environnement et a réuni une délégation du Comité AJC ainsi que des représentants des trois périmètres concernés par la gestion des déchets.</p>	

		<p>Parmi les principales thématiques discutées, il en est ressorti que le transport des déchets incinérables vers les zones d'apport est à privilégier par le train.</p> <p>Il a également été relevé que les déchèteries régionales seraient une bonne solution pour permettre un tri correct des déchets et éliminer la problématique du ramassage porte-à-porte des déchets encombrants.</p> <p>En outre, le pesage des encombrants et des incinérables est une bonne solution mais ne sera pas imposé au travers de la loi.</p> <p>Au sujet de la gestion des sites pollués, les membres ont émis diverses remarques sur les moyens de trouver le financement dans le but de bien définir le principe de causalité, ce qui n'est visiblement pas le cas au travers du sac taxé.</p> <p>Enfin, la loi doit être adaptée pour lutter contre les déchets sur la voie publique.</p> <p>La prochaine étape consistera à la mise en consultation publique de la révision de la loi.</p>	
9.	Divers	<p>Philippe Membrez demande où en est l'état d'avancement sur les réseaux électriques. / Le Président : Les travaux sont pratiquement terminés, l'analyse de la situation et les pistes potentielles seront bientôt transmises au Comité AJC.</p>	
		<p>Serge Gschwind s'inquiète au niveau des charges d'enseignement qui augmentent pour les élèves en allemand avec les méthodes d'enseignement qui changent régulièrement.</p>	

Séance levée à 21 h. 33

Delémont, le 9 novembre 2018

La secrétaire du jour : Sabine Lachat